



17/07/2024

CHARTE SOCIALE EUROPEENNE

Commentaires par
la Kimbé Rèd - French West Indies (F.W.I.)
concernant le rapport ad hoc sur la crise du coût de la vie
soumis par

LE GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

Commentaires enregistrés par le Secrétariat
Le 17 juillet 2024

CYCLE 2024

FRANCE:

RAPPORT AD HOC SUR LA CRISE DU COUT DE LA VIE

Informations supplémentaires



Préparé par: Kimbé Rêd - French West Indies (F.W.I.), Association antillaise de droits humains

Date: 30 juin 2024

Introduction

Le [Rapport](#) ad hoc sur la crise du coût de la vie soumis par le gouvernement de la France au Comité européen des droits sociaux le 12 janvier 2024 ne fait pas état (sauf une fois en page 19) de la situation dans ses 11 territoires dits d'outre-mer habités, lesquels regroupent près de 3 millions d'habitants.

Le présent rapport soumet des informations supplémentaires concernant ces territoires français, gravement affectés par la crise du coût de la vie.

Des inégalités criantes

Les populations dites "ultramarines" sont disproportionnellement affectées par la crise du coût de la vie, la pauvreté, par l'accès limité à l'emploi et aux services de base, en particulier à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi qu'au logement, à l'éducation, à la santé et aux communications.

La [Loi pour l'égalité réelle en Outre-Mer et portant d'autres dispositions en matière sociale et économique](#) a été adoptée le 14 février 2017 pour réduire les inégalités entre l'Hexagone et l'Outre-mer, renforcer l'économie locale et les droits des citoyens ultra-marins. Force est de constater qu'en 2024, cette loi ne trouve pas encore d'application effective.

En droit comme en pratique, les ultramarin-e-s demeurent largement « **laissé-e-s pour compte** ».

En 2024, les inégalités demeurent criantes entre l'hexagone et les DROM-COM, comme le révèlent notamment les publications de:

- la [Commission nationale consultative des droits de l'Homme](#) (CNCDH)
- la Défenseur des Droits: [Rapport - Services publics aux Antilles : garantir l'accès aux droits | Défenseur des Droits \(defenseurdesdroits.fr\)](#)
- l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) - voir chiffres-clés ci-dessous
- le [rapport de la commission d'enquête sur le coût de la vie dans les départements et régions d'Outre-mer \(n° 664\) adopté le 9 février 2023](#)

Chiffres clés

L'INSEE constate notamment que :

	« En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires : de 9% à la Réunion à 16% en Guadeloupe . Pour tous les DOM, les écarts de prix ont augmenté par rapport à 2015. Les écarts s'expliquent avant tout par la cherté des biens et en particulier des produits alimentaires , pour lesquels les prix payés par les ménages sont de 30 % à 42 % plus élevés. »
	« La grande pauvreté est 5 à 15 fois plus fréquente dans les départements d'outre-mer (DOM) qu'en France métropolitaine. Elle y est aussi beaucoup plus intense . »
	« Se soigner coûte jusqu'à 17 % plus cher dans les DOM. »
	« Les loyers, l'entretien et les réparations du logement sont plus élevés dans les DOM.»
	« Les communications (téléphonie, internet et envois postaux) sont aussi plus onéreuses qu'en France métropolitaine, jusqu'à plus de +35% en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane. »
	« Le halo autour du chômage est 2,5 à 5 fois plus présent dans les DOM qu'en France métropolitaine.»

Ces chiffres, extrêmement alarmants, sont pourtant **sous-estimés** par le mode calcul par l'INSEE qui comporte des biais ([Patient, Georges "Sincérité des taux de pauvreté en Outremer", Sénat: question écrite n°09202, 28 février 2019](#)).

En réponse, les mesures étatiques visant à atteindre l'égalité réelle apparaissent inexistantes, insuffisantes ou inefficaces. Par exemple :

- Alors que, conscient de ces écarts, l'Etat français verse à ses fonctionnaires exerçant dans les DROM-COM une indemnité mensuelle de vie chère de 40%, **le salaire minimum reste le même dans les DROM que dans l'hexagone**, aggravant la pauvreté localement et creusant les inégalités socio-économiques entre les citoyens ;
- **les monopoles économiques et commerciaux subsistent ;**
- **les tarifications sociales de services publics (tels que l'eau) ou les mesures sociales** prévues dans l'hexagone ne sont pas mises en œuvre, ou tardent à l'être, dans les territoires dits ultramarins, où elles devraient pourtant être prioritaires au regard de la vulnérabilité économique de leurs populations.

Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur le coût de la vie dans les départements et régions d'Outre-mer (2023)

Le rapport met en lumière "La **nécessité impérieuse de déterminer les mécanismes concourant au coût de la vie dans les DROM**" où:

- **Le coût de la vie est considérablement supérieur** au coût de la vie dans l'hexagone **en raison de déterminants historiques et structurels**;
- **Le niveau de vie des populations locales est inférieur** à celui constaté dans l'hexagone;
- **Le sous-financement** affecte le fonctionnement des collectivités territoriales;
- **Le traitement de l'État vis-à-vis des territoires ultramarins est inéquitable et injuste**;
- Les instruments et institutions existants pour lutter contre la vie chère produisent **des effets qui demeurent très largement insuffisants** pour réduire le coût de la vie.

En conclusion, le rapport de la Commission d'enquête préconise un **"Plan de déchocage économique et social."**

EXTRAITS DE L'ARTICLE:

[Vie chère en Outre-mer : le rapport de la commission d'enquête préconise un 'plan de déchocage économique et social' | LCP - Assemblée nationale](#)

UN "PROBLÈME HISTORIQUE", DES NORMES INADAPTÉES

Rappelant l'héritage historique de la **colonisation**, menant les territoires ultramarins à développer des *"cultures d'exportation"* et à dépendre en retour massivement d'importations en provenance de l'Hexagone, le rapport de la commission d'enquête documente des revenus plus faibles qu'en Hexagone alors que le **"niveau des prix [est] beaucoup plus élevé", "en hausse continue" depuis vingt ans**, selon le rapporteur socialiste Johnny Hajjar.

En cause : une "concurrence très limitée, une production locale insuffisante, des importations historiques très importantes, des oligopoles et des monopoles" ainsi qu'un **"sous-financement"** des collectivités territoriales pointé par le rapport, menant, pour y remédier, à une hausse de la fiscalité locale ou à une baisse du service public de la population.



"NÉCESSITÉ DE RENOUVELER LES OUTILS ET LES SOLUTIONS"

Sans que le président de la commission Guillaume Vuilletet (Renaissance) ne s'y associe, le rapporteur de la commission d'enquête Johnny Hajjar (Socialistes) propose *"vingt mesures pour un **déchocage économique et social** des territoires ultramarins"*, notamment :

La tenue de **négociations commerciales** avec les grands groupes de distribution ultramarins pour parvenir à une *"**baisse de 10 à 20%** des prix sur la majorité [des] références"* ;

La **majoration et l'automatisation des prestations sociales** légales, réhaussées d'un différentiel reflétant le coût de la vie ;

Le **conditionnement des "aides à l'embauche"**, dans le cadre des zones franches globales ou de tout autre dispositif favorisant les embauches, au recrutement de résidents du territoire ultramarin concerné".

Le Comité onusien des droits économiques, sociaux et culturels (2023)

A l'issue de son examen du cinquième rapport périodique de la France, les 2 et 3 octobre 2023, le Comité a notamment adopté les [Observations finales](#) suivantes:

Territoires d'outre-mer

16. Le Comité est préoccupé par l'absence de moyens et de politiques publiques adéquates pour garantir la pleine jouissance des droits économiques, sociaux et culturels dans les territoires d'outre-mer (art. 2, par. 2).

17. Le Comité recommande à l'État partie de fournir les ressources financières et humaines adéquates pour les administrations dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer, afin que tous les habitants de l'État partie jouissent en toute égalité des droits économiques, sociaux et culturels.

Pauvreté

38. Le Comité constate avec préoccupation que, malgré les mesures adoptées par l'État partie, l'incidence de la pauvreté parmi certains groupes défavorisés et marginalisés continue à aggraver leur situation d'exclusion sociale. Il constate également avec préoccupation que le taux de pauvreté n'a pas baissé et est même en légère augmentation, et que certaines banlieues et zones rurales ainsi que les territoires d'outre-mer sont plus touchés par la pauvreté, comme c'est le cas pour Mayotte et la Guyane française. Le Comité s'inquiète de l'absence de mesures ciblées de lutte contre la pauvreté qui tiennent compte des particularités des régions les plus touchées (art. 11).

39. Le Comité recommande à l'État partie de réviser et d'adapter sa stratégie nationales de prévention et de lutte contre la pauvreté en s'assurant que celle-ci soit centrée sur les personnes et les groupes les plus touchés, et soit mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits de l'homme. Il lui recommande également de consacrer des ressources suffisantes pour son application. Le Comité rappelle à l'État partie la recommandation formulée dans ses précédentes observations finales et lui recommande de s'attaquer en priorité à la pauvreté et à l'extrême pauvreté dans les territoires d'outre-mer, notamment à Mayotte, en veillant à ce que les personnes vivant dans l'extrême pauvreté aient accès aux prestations sociales adéquates. Le Comité appelle l'attention de l'État partie sur sa déclaration sur la pauvreté et le Pacte, adoptée en 2001.

Conclusion

La pandémie de Covid-19 et la crise économique sous-jacente ont indéniablement creusé des écarts structurels déjà significatifs.

Il est urgent que l'Etat y remédie durablement en adoptant une approche fondée sur les droits de l'Homme, c'est-à-dire en reconnaissant les populations ultramarines comme des détenteurs de droits à part entière et en assumant son rôle de détenteur d'obligations à leur égard en respectant, protégeant et mettant en œuvre leurs droits conformément à la **Charte Sociale Européenne**.

Ce faisant, plutôt que de continuer à s'en éloigner, la France pourra se rapprocher de la réalisation de nombreux **Objectifs du Développement Durable pour 2030** dans les DROM-COM.

"Ce rapport n'est pas un aboutissement, mais un commencement."

Johnny Hajjar, Rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire sur le coût de la vie dans les départements et régions d'outre-mer.

Contact

kimberedfwi@gmail.com • Guadeloupe



Photo credit: ©Freepik